

ETUDIANTS DE 3^{EME} NIVEAU DE LICENCE : CANDIDATURE EN 1^{ERE} ANNEE DE MASTER

Du 17 février jusqu'au 16 mars 2026, vous pourrez candidater via la plateforme d'admission unique et nationale : « *Mon Master* » www.monmaster.gouv.fr

Elle prend en charge :

- le dépôt de candidature des étudiants (phases principale et complémentaire)
- la réponse des établissements
- l'affectation des candidats dans les masters
- la gestion des saisines auprès du Recteur.

Dès le 2 février, vous avez accès à la plateforme *Mon Master* afin de vous renseigner sur les formations et de commencer à remplir votre dossier candidat.

Le portail d'information est présenté par formation candidatale et non par mention.

Comme vous avez pu le connaître avec ParcourSup, durant la phase d'admission, vous recevrez les propositions d'admission en continu. Vous devrez alors ne conserver qu'une unique proposition d'admission parmi celles reçues, tout en ayant la possibilité de conserver des candidatures pour lesquelles vous êtes en liste d'attente.

I. Candidatures et fonctionnement de la plateforme :

 Le nombre de vœux lors de la phase principale est au maximum de 15 candidatures en formation classique plus 15 candidatures dans les formations en alternance.

Concernant la phase complémentaire, vous pourrez bénéficier de 20 nouveaux vœux, 10 hors alternance et 10 en alternance.

Le décompte de ces candidatures se fait par mention de master au sein d'un même établissement :

le fait de se porter candidat dans plusieurs parcours au sein d'une même mention de master, dans un même établissement, ne compte que pour une seule candidature.

Selon les formations, les candidatures se font au choix, à la mention, au parcours, à l'option, aux modalités d'enseignement (présentiel/distanciel, alternance...).

 Vous n'avez pas à ordonner vos vœux dans la plateforme.

- La confirmation de chacune de vos candidatures se fait automatiquement. En effet, une candidature complétée est une candidature transmise à l'établissement le dernier jour de la phase de candidature. Toutes les candidatures, quelle que soit la date où elles ont été finalisées, sont transmises en même temps à la Commission d'Admission.
- Vous avez la possibilité de prendre connaissance des pièces et informations complémentaires demandées par les formations sans attendre la phase de candidature. Vous pouvez ainsi anticiper la préparation de vos dossiers.

Attention : les délais de réponse aux propositions d'admission seront très restreints (J+1). En conséquence, même si les candidatures ne sont pas hiérarchisées, il faut anticiper vos choix.

L'accès au Diplôme National de Master (DNM) reste sélectif. Les établissements soumettent votre candidature à l'examen de votre dossier, et éventuellement à un entretien. Les candidats concernés recevront une notification par mail et pourront consulter leur convocation sur la plateforme.

Pour les candidats non retenus, le motif de refus sera communiqué via la plateforme.

Pour les candidats en attente des résultats de Licence, vous poursuivez la procédure d'admission jusqu'à l'obtention de ceux-ci. Vous devrez en début d'année universitaire justifier de la validation de la Licence.

Différents modes d'information et d'assistance sont mis en place pour répondre à vos questions :

- [Les pages informatives de la plateforme](#)
- [Le formulaire de contact présent sur la plateforme](#)
- Le numéro vert [0800 002 001](#).

II. Constitution du dossier de candidature :

Sur la plateforme *Mon Master*, sur la page dédiée à la formation souhaitée, vous avez accès à un bouton « **Je candidate** », qui vous redirige sur une fenêtre permettant de créer un compte et de vérifier votre éligibilité à candidater en première année d'un Diplôme National de Master.

Vous devez constituer un **dossier essentiellement composé de pièces en pdf**.

Le dossier de candidature se compose de deux parties :

- la première est commune à l'ensemble de vos candidatures : informations personnelles, CV, relevés de notes (absences à motiver), stages, expériences professionnelles...
- la seconde permet d'ajouter les pièces additionnelles : lettre de motivation et recommandations, parcours académique, professionnel et personnel, travaux réalisés, tests et certifications, contrats...



L'application vérifiera automatiquement la présence de la pièce demandée. Il faut par conséquent bien veiller à déposer toutes les pièces demandées afin que votre dossier de candidature ne soit pas rejeté par la plateforme.

Calendrier de la procédure d'admission 2026 :

Dès le 02 février	Ouverture de la plateforme pour consulter le descriptif des formations		
du 17 février au 16 mars	Dépôt des candidatures en formation initiale ou en alternance		
	Formations hors alternance	Formations en alternance	
du 21 mars au 29 mai	Examen des candidatures par les établissements et <u>entretiens éventuels</u>	du 21 mars au 27 avril	Examen des candidatures et <u>entretiens éventuels</u>
du 03 au 16 juin	Phase d'admission – réponse des candidats aux propositions d'admission	du 30 avril au 11 juin	Placement en recherche de contrat
		du 12 au 16 juin	Phase d'admission – réponse des candidats aux propositions d'admission
<i>Date non déterminée par le Ministère</i>	Inscriptions administratives pour les admis en phase principale (les étudiants non inscrits sont susceptibles de perdre leur place)	Attention les dates limites pour les Inscriptions administratives seront définies au niveau national	
<i>Date non déterminée par le Ministère</i>	Inscriptions administratives pour les autres admis		
	Phase complémentaire si places vacantes se déroulant ainsi :		
du 19 au 25 juin	Phase de candidature (dépôt de nouvelles candidatures) et classement de toutes les candidatures encore en liste d'attente (anciennes comme nouvelles) par ordre de préférence.		
du 26 juin au 06 juillet	Examen des candidatures		
du 10 juillet au 19 juillet	Phase d'admission		
à compter du 20 juillet	Phase de saisine auprès du Recteur de la région académique (sous conditions : minimum 5 candidatures dans au moins 2 mentions différentes et 2 établissements distincts) voir : https://information.monmaster.gouv.fr/faq/saisir-le-recteur/		
Du 20 juillet au 30 août	Gestion des désistements pour redistribuer les dernières places vacantes		

**Avant toute candidature,
 et afin de prendre connaissance des dernières évolutions de la plateforme,
 il est fortement recommandé de se rendre sur le site Mon Master :
<https://www.monmaster.gouv.fr>**